



PRATIQUES PROFESSIONNELLES

PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE

Contexte

Les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premier secours qui eux, apportent une aide physique à une personne en difficulté.

Cette formation (module ADULTES) peut être proposée à des professionnels intervenant auprès d'adolescents et jeunes majeurs (module JEUNES), nous contacter.

Objectifs / Compétences visées

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner une information adaptée
- Mieux faire face aux comportements agressifs

Contenu

MODULE 1

- Introduction à la santé mentale et aux Interventions
 - Troubles psychiques : définition et état des lieux
 - Facteurs de risque, statistiques et conséquences
 - □ Interventions en santé mentale
- Premiers Secours en Santé Mentale
 - □ Cadre des premiers secours en santé mentale
 - □ Le plan d'action PSSM
- Dépression
 - □ Signes et symptômes / Interventions

MODULE 2

- Le plan d'action PSSM pour la dépression et la crise suicidaire
 - □ Premiers Secours dans le cas d'idées et de comportements suicidaires
 - □ Premiers Secours pour la dépression (hors crise)
- Troubles anxieux
 - □ Signes et symptômes / Interventions

MODULE 3

- Le plan d'action PSSM pour les troubles anxieux, attaques de paniques et choc post-traumatique
 - ☐ Premiers Secours pour les troubles anxieux (hors crise)
 - ☐ Premiers Secours dans la crise d'attaque de panique
 - Premiers Secours dans la crise après un événement traumatique
- Troubles psychotiques
 - □ Signes et symptômes / Interventions

MODULE 4

- Le plan d'action PSSM pour les troubles psychotiques
 - Premiers Secours dans la crise psychotique sévère
 - □ Premiers Secours pour les troubles psychotiques (hors crise)
- Trouble lié à l'utilisation de substances
 - ☐ Signes, symptômes / interventions
- Le plan d'action PSSM pour le trouble lié à l'utilisation de substances
 - Premiers Secours pour les troubles liés à l'utilisation de substances
 - ☐ Premiers Secours en cas d'intoxication à la substance
 - Premiers Secours dans les conduites agressives
 - Urgences médicales

Date(s) & Lieu(x)

INTRA (sur site) - Nous consulter

Durée

2 jours - 14 heures - 09h00 - 17h00

Tarif(s)

Coût pédagogique à partir de 1120€/j. hors frais annexes (comprend l'acquisition d'un manuel formateur par stagiaire)

Public

Tous professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et socio- éducatif Groupe minimum de 6 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Aucun.

Méthodes et moyens pédagogiques

Etudes de cas issus du réel, d'exercices de résolution et de mise en pratique visant à renforcer concrètement la qualité de la gestion des conflits.

Support pédagogique remis aux participants

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

Anne ROUZE, formatrice agréée PSSM France et consultante

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de <u>nous contacter</u> au préalable



4 Jr

URIOPSS Occitanie - 420 Allée Henri II de Montmorency CS 19554 34961 Montpellier Cedex 2 04 67 52 51 29

formation@uriopss-occitanie.fr - www.uriopss-occitanie.fr - SIRET: 776 060 451 000 49 - N° déclaration d'activité: 91 34 000139 34

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat